



Date 30 avril 2020

Communiqué relatif à la réouverture des classes le 11 mai 2020

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,
Monsieur le Président,
Cher·ère·s Enseignant·e·s,
Chers Parents,
Chers Élèves,

A la suite des décisions successives de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) (<https://urlz.fr/cwsK>) et du Conseil fédéral du 29 avril 2020 (<https://urlz.fr/cwsJ>), le Département de l'économie et de la formation a décidé la réouverture des classes pour les élèves de la scolarité obligatoire le 11 mai 2020.

Afin de retrouver avec sérénité le rythme de l'école, renouer les liens sociaux et appréhender les mesures sanitaires de base, la reprise des cours respectera les principes suivants :

Cycle 1 (1H à 4H) et cycle 2 (5H à 8H)

- Les élèves des cycles 1 et 2 débutent les cours en alternance. Une première moitié de classe suit les cours les lundi 11 et mardi 12 mai. La deuxième moitié de classe est à l'école les jeudi 14 et vendredi 15 mai. Les groupes sont définis par la direction d'école en veillant, si possible, à scolariser les enfants d'une même fratrie les mêmes jours de la semaine. Pour les classes à deux degrés et plus, la répartition peut s'effectuer par degré.
- Pour des raisons sanitaires, d'organisation ou de programme, les grilles horaires habituelles peuvent être modifiées par les enseignant·e·s avec l'accord de la direction.
- Durant les jours sans présence en classe, les élèves effectuent les tâches à domicile transmises par leur titulaire au regard du document « Enseignement à distance » transmis par le Service de l'enseignement (SE).
- Le site de l'animation à distance (<http://www.hepvs.ch/animation-pedagogique-a-distance>) et les dispositions pédagogiques transmises par le SE demeurent des indications très utiles, en tant que balises vers des apprentissages en prévision de la rentrée 2020-2021.
- Les études dirigées et surveillées sont supprimées. Les enseignant·e·s concerné·e·s sont à disposition des directions d'école.
- Tous les élèves ont congé le mercredi 13 mai toute la journée.
- Les enfants de parents ayant une activité telle que définie par communiqué du 27 avril aux directions d'école sont accueillis, selon les besoins des parents et les disponibilités de l'école, les jours où les élèves n'ont pas classe. Les demandes sont à adresser à la direction d'école.
- Tous les élèves des cycles 1 et 2 poursuivent leur scolarité à plein temps dès le 18 mai.

Cycle 3 (9CO à 11CO)

- Les élèves du cycle d'orientation reprennent les cours en alternance. Une moitié de classe de base suit les cours les lundi 11 et jeudi 14 mai. La deuxième moitié reprend l'école les mardi 12 et vendredi 15 mai. La semaine suivante, les groupes sont inversés permettant, chaque deux semaines, d'accéder à tous les cours hebdomadaires. Les groupes sont définis par la direction d'école.
- Pour des raisons sanitaires, d'organisation ou de programme, les grilles horaires habituelles peuvent être modifiées par la direction.



- Durant les jours sans présence en classe, les élèves effectuent les tâches à domicile (4 x 45') transmises par leur titulaire au regard du document « Enseignement à distance » transmis par le Service de l'enseignement (SE).
- Le site de l'animation à distance (<http://www.hepvs.ch/animation-pedagogique-a-distance>) et les dispositions pédagogiques transmises par le SE demeurent des indications très utiles, en tant que balises vers des apprentissages en prévision de la rentrée 2020-2021.
- Les études dirigées, surveillées ainsi que les soutiens hors classe sont supprimés. Les enseignant·e·s concerné·e·s sont à disposition des directions d'école.
- Les élèves ne se rendent pas en classe le mercredi.
- Les enfants de parents ayant une activité telle que définie par communiqué du 27 avril aux directions d'école sont accueillis, selon les besoins des parents et les disponibilités de l'école, les jours où les élèves n'ont pas classe. Les annonces sont à adresser à la direction d'école.
- La date de la reprise des cours à plein temps durant toute la semaine sera définie en fonction des prochaines annonces de l'OFSP, mais au plus tôt le 8 juin 2020.

Principes pour toute la scolarité obligatoire (cycles 1, 2 et 3)

- Les mesures sanitaires mises en place dans les écoles seront transmises aux directions d'école dans un prochain courrier.
- Les élèves qui ne sont pas accueillis en classe restent à la maison sous la responsabilité des représentants légaux pendant le temps habituel de classe.
- Au vu des nombreuses modalités organisationnelles à mettre en place, les directions transmettront les informations plus précises (transports, horaires, répartition des élèves par groupe, etc.) aux enseignant·e·s et aux familles au plus tard le mercredi 6 mai.
- Les élèves au bénéfice de mesures renforcées dans les CPS reprennent également l'école. Les éventuelles adaptations/dérogations sont à discuter entre la direction d'école locale et la coordinatrice du CPS, selon les indications de l'OES. L'OES, par les conseiller·ère·s pédagogiques, statue sur les cas particuliers.
- En règle générale, l'élève qui vit avec une personne vulnérable (<https://urlz.fr/cwvP>) peut aller à l'école. Face à une situation particulière avérée et sur présentation d'un document signé par l'autorité parentale, il peut être dispensé de présence en classe. Il travaille à domicile selon les indications communiquées par les enseignants et/ou la direction d'école. L'enseignant·e directement concerné·e peut présenter un certificat médical attestant la vulnérabilité au sens de l'ordonnance COVID, voire une attestation sur l'honneur s'il est en contact avec des personnes vulnérables. Un travail spécifique sera attribué à l'enseignant·e ne pouvant pas assurer son enseignement en présentiel.
- Toutes les situations particulières d'élèves pour qui l'organisation décrite ci-dessus pose des difficultés seront analysées par la direction d'école.
- Le pont de l'Ascension est maintenu ; les élèves auront congé les jeudi 21 et vendredi 22 mai.
- Les cérémonies de remises de diplômes, les promenades d'école et tout autre rassemblement d'importance sont supprimés.
- Le département peut adapter les organisations mises en place selon l'évolution de la situation sanitaire, les décisions du Conseil fédéral ou les mesures édictées par l'OFSP.

Cette communication me permet de saluer encore une fois l'incroyable engagement de toutes et tous afin de traverser cette crise avec sérénité. J'espère que ces modalités de reprise des classes permettront de renouer les contacts sociaux et ce dans des conditions sanitaires respectueuses de la santé de toutes et tous.



Christophe Darbellay
Conseiller d'Etat

Copie à Services du Département de l'économie et de la formation
Collaborateur·trice·s du Service de l'enseignement
HEP
SPVAL, AVECO, AVDEP, CODICOVAR, FRAPEV, FCV



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

30 avril 2020

Coronavirus (COVID-19)

Deuxième phase de déconfinement dès le 11 mai

Le Conseil fédéral a confirmé la deuxième phase de déconfinement dès le 11 mai avec la reprise de l'enseignement présentiel dans les écoles de la scolarité obligatoire et la mise en place d'un plan national de protection pour garantir la sécurité des élèves et des enseignants. L'Etat du Valais se réjouit de la décision fédérale et de la coordination entre les cantons membres de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Il prépare désormais la rentrée scolaire pour tous les élèves de la scolarité obligatoire dans le respect des normes de protection de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). En plus de l'ouverture de l'ensemble des magasins, une ouverture des établissements publics sera possible en Valais. La réouverture des restaurants est un premier signe en vue de la reprise du secteur touristique. Le Valais attend cependant des réponses claires à de nombreuses questions afin de pouvoir préparer sereinement la saison d'été.

Reprise progressive de l'école pour les niveaux de la scolarité obligatoire

La reprise de l'enseignement présentiel dans le respect du plan de protection fédéral nécessite une adaptation des modalités d'enseignement et des règles de vie de l'école. Le Valais a déterminé, en étroite concertation avec les autres cantons romands, un retour en classe de manière progressive.

Les élèves des cycles 1 (1H-4H) et 2 (5H-8H) iront en cours en groupes fractionnés (demi-classes) et en alternance la semaine du 11 mai afin de permettre une reprise progressive de l'enseignement et faciliter l'apprentissage des gestes préventifs. Dès la semaine du 18 mai, les cours reprendront sous leur forme normale en termes d'effectifs et d'horaires.

Pour les élèves du cycle 3 (cycle d'orientation) qui connaissent une centralisation plus forte des écoles et des problématiques spécifiques de transport, l'enseignement sera dispensé en classes fractionnées pour une durée d'au moins quatre semaines.

Le calendrier scolaire du Haut-Valais prévoyant des vacances en mai, l'école reprendra en groupes fractionnés le 11 mai avec un retour aux effectifs normaux après les vacances. Les régions touristiques – qui sont en vacances du 11 au 25 mai – reprendront toute de suite avec l'entier des classes en présentiel en y intégrant l'apprentissage des gestes barrières.

Les élèves qui ne pourraient, pour des raisons de santé, rejoindre leur classe ne devront pas être prétérités. L'enseignement à distance sera dans ce cas prolongé. Cette reprise permettra non seulement la progression et la consolidation des apprentissages des élèves, mais également une amélioration de leur bien-être social et le rétablissement d'une meilleure équité, en particulier pour les élèves en difficulté d'apprentissage ou ne bénéficiant pas d'un cadre propice.

Le Département de l'économie et de la formation salue l'engagement de l'ensemble des partenaires de l'école valaisanne pour envisager cette reprise dans un climat

serein. La Fédération romande des associations de parents d'élèves du Valais (FRAPEVs) ainsi que les associations d'enseignants et de directeurs soutiennent cette reprise progressive de l'enseignement présentiel et travaillent étroitement avec le Service de l'enseignement pour assurer de bonnes conditions de travail pour les élèves et les enseignants tout en garantissant le respect des conditions sanitaires. Le Gouvernement valaisan rappelle l'importance du respect des règles de distanciation sociale entre adultes également aux abords des écoles.

Les questions relatives aux modalités d'organisation (transports, groupes, ...) en vue de la reprise du 11 mai seront communiquées par les directions et communes dans les prochains jours.

Décision sur les examens de maturité gymnasiale, maturité professionnelle et de diplôme d'école de culture générale (ECG)

L'Etat du Valais se réjouit de la décision du Conseil fédéral qui suit la position de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Si les examens oraux sont supprimés dans toute la Suisse, une liberté est donnée aux cantons d'organiser ou non les examens écrits. L'Etat du Valais confirme que le canton n'organisera pas ces examens finaux (oraux et écrits).

La nécessité de supprimer les examens de maturité et de diplôme n'enlève rien à la valeur formative de ces épreuves pour les étudiants. Grâce au travail à distance des enseignants, les étudiants ont poursuivi leur préparation aux épreuves finales : examens en ligne, examens oraux via Teams, etc. L'occasion d'un travail de synthèse et de révision leur a ainsi été offerte. Les étudiants seront certes privés de ces examens, mais ils auront acquis une expérience d'autonomie dans l'apprentissage qui leur sera très précieuse pour leurs futures études.

Structures d'accueil extrafamilial

Avec la reprise des écoles, les structures d'accueil à la journée ainsi que les réseaux de parents d'accueil à la journée reviennent à un fonctionnement normal. La situation étant extraordinaire, le DEF appelle à la poursuite de la solidarité démontrée jusqu'ici pour trouver des solutions pragmatiques pour les enfants en recherche de solution de garde. Il autorise également les structures d'accueil à augmenter leurs capacités en fonction de leurs possibilités.

Tourisme

L'Etat du Valais est satisfait du signal donné par la réouverture des magasins, des restaurants, des musées et des bibliothèques ainsi que la reprise des activités sportives, mais regrette que le Conseil fédéral n'ait pas prévu de soutien ni de calendrier de reprise pour le domaine du tourisme. Aucune information n'a été donnée sur les conditions de réouverture des remontées mécaniques, des activités ludiques (piscines, zoos, parcs aventure) et de la tenue des événements de taille raisonnable, éléments essentiels d'une offre touristique attractive. Tous les acteurs touristiques ne savent donc pas comment envisager la préparation de la saison estivale.

Le Valais en tant que destination touristique incontournable doit se positionner sans plus attendre sur le marché suisse. Une campagne de promotion pilotée par Valais/Wallis Promotion (VWP) avec un financement exceptionnel du canton pour inciter les Suissesses et les Suisses à venir passer leurs vacances en Valais lorsque les restrictions seront levées sera donc lancée ce week-end. Elle se déclinera en plusieurs phases, jusqu'à l'hiver prochain, en fonction de l'évolution de la situation générale. Dans une première étape, elle vise à susciter l'envie de vacances en

Valais. Dans un deuxième temps, elle incitera à consommer les offres et produits locaux. Les détails de la campagne seront communiqués vendredi 1^{er} mai par VWP.

Agriculture

La fermeture des établissements publics a entraîné une forte chute des ventes de produits agricoles, notamment de vin et de fromage. Le DEF est conscient des difficultés d'écoulement de ces produits du terroir emblématiques. Il a donc demandé qu'une attention particulière y soit portée dans le cadre de la campagne de promotion décrite ci-dessus. Il suit également de près la situation de l'agriculture en général pour accompagner la branche lors de la reprise.

Commerces et marchés

Dès le 11 mai, l'ensemble des commerces et marchés pourront à nouveau accueillir des clients s'ils s'assurent de respecter les mesures de l'OFSP. L'ouverture des établissements publics selon les conditions édictées par la Confédération et avec la mise en œuvre de plan de protection laisse de nombreuses questions en suspens pour le domaine de la gastronomie, directement impacté par les mesures liées au COVID-19.

Personne de contact

Christophe Darbellay, chef du Département de l'économie et de la formation, 027 606 40 00